

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 15 (1877)
Heft: 22

Artikel: Les généraux russes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184288>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

doivent manger un potage dans la même écuelle et avec la même cuillère.

Bientôt à un signal donné, on arrache l'épouse des bras de ses parents, pour l'asseoir sur un cheval richement harnaché, qui doit la porter à sa nouvelle demeure. Les joueurs de flûtes précèdent la mariée de quelques pas. — Celle-ci, dont on tient le cheval par la bride, occupe la place d'honneur, à droite de l'époux. Les parents et amis forment une longue file, deux à deux : les femmes à droite et derrière la mariée, et les hommes à gauche.

Si le mariage a lieu dans une saison où l'on redoute les rayons du soleil, les femmes ajoutent à leur riche costume un chapeau de feutre rond, qu'elles ornent de plumes, de galons, de rubans et de fleurs.

Aussitôt que le son des flûtes et les cris de joie de la foule annoncent l'approche du cortège, la belle-mère de l'épouse, ou sa plus proche parente s'apprête à la recevoir, tenant à la main un verre d'eau et un plat contenant du blé, du sel et des dragées. Elle s'avance jusqu'à l'entrée de la cour et, dès qu'elle aperçoit les nouveaux mariés, elle répand l'eau et leur jette une poignée du contenu de son plat : c'est ce qu'on appelle distribuer la grazia.

L'épouse est alors conduite sous le vestibule, près d'une table couverte d'un riche tapis et d'un tabouret, servant de marchepied.

C'est là que, selon l'usage, l'épouse doit descendre de cheval ; transportée sous le péristyle, elle baise la main de ses nouveaux parents, signe de respect et de soumission, et elle est ensuite introduite dans la *chambre nuptiale*. Dans quelques cantons de l'Ille, ce n'est qu'en ce moment que la belle-mère lui jette la grazia. La grazia rappelle les noix que les Romains jetaient en pareille occasion. Le verre d'eau est un reste du rite hébreu.

Pendant le festin les deux époux mangent de nouveau dans le même plat et avec la même cuillère. Un bal termine la fête.

L'avocat et lo gratta-papâi.

On avocat avâi fauta d'on gratta-papâi po fêrê sê z'écrotourês. Mê peinsô que l'étâi po qu'on pouêssê liairê cein que volliâvê notâ, kâ on n'étâi pas fotu dè pî épêlâ cein que l'avâi marquâ quand l'avâi tenu 'na plionma. C'est tot coumeint lè mândzo et lè menistrês quand l'écrison : on derâi petout q'n'a dzenelhie a fourrâ lè grappiês dein on potet pliein d'eintse et que l'a grevattâ su lo papâi. Ne sê pas porquî font dinsê ; on pâo portant pas derê que sêyon trâo bête po apprenêrê à êcrirê, âo mein ne crayo pas. Lo valet âo conseilêlê êcrisâi coumeint on notêro quand l'allâvê à l'êcoula ; mâ du que l'est pè ell'acadêmi l'a tot dêperdu et brottê coumeint lè z'autro. Y'ein a que diont que l'est po bragâ que l'êcrison mau espret. Ma fâi ne sê pas quinna braga lâi a quie, kâ que ia-te dè pe bio què de vairê onna balla êcretoura batarda, surtot quand ia dè la grossa, dè la médiôcra et de la sinna.

Don po ein reveni à noutre n'avocat, l'avâi fê mettrê su lè papâi que l'avâi fauta d'on comi et que faillâi fourni dâi certificats coumeint quiet on irê 'na brava dzein. S'ein preseintâ on part qu'êtiont ti bin recoumandâ què ion qu'êtâi on galé lulu et que bottâvê bin l'avocat. L'avâi l'air dêgourdi et n'étâi pas se lordiau què lè z'autro. Quand l'avocat lâi dêmandâ porquî n'avâi min dè papâi, l'autro lâi fe : Ma fâi, ne savé diêro à quoui ein dêmandâ qu'à vo, kâ nion n'arâi volliu m'ein bailli et y'ê peinsâ

que por vo n'ein avê pas fauta, kâ vo dussê bin mê cognâitêrê ?

— Nefâ, m'n'ami, vu êtrê peindu se sê quoui vo z'êtês ?

— Oh quecha ! vo rappelâ-vo pas ia quatre ans, qu'on avâi robâ tsi lo syndico dè X., qu'on m'aqchenâvê et que l'est vo que m'âi dêfeindu âo tribunat, et quand bin vo l'âo z'ai prâo de qu'êtê on brâvo soudzet, m'ont tot parâi fê incoffrâ po quatre ans. Ora su frou et quand y'ê liaisu voutra plieace, mê su peinsâ : vouaique m'n'affêrê ! cê monsu mê cognâi et l'est petêtrê lo solet que ne mê tignê pas po on larro, et po on certificat n'ein n'ê pas fauta por li. Ora se pu avâi la plieace, sari b'n'êzo et cein m'âodrâi adrâi bin. Mê recoumando.

Ma fâi quand l'avocat ôie çosse, regrignâ lo nâ et lâi dit : Su bin fatsi, mâ n'ê pas occasion dè vo po stu coup.

L'autro que savâi que nion n'avâi onco la plieace vollie rêssî on pou, mâ l'avocat lâi fe ein lâi âovresseint la porta : Vaidê-vo m'n'ami, quand y'ê on pindzon à dêplioumâ y'âmo mî rondzi lè z'ou à m'n'êze què dè m'esposâ à n'avâi que la miolla.

Les généraux russes.

Le grand duc Nicolas est frère du czar. Il a 46 ans. Sa vie a été tout entière remplie par l'étude des choses militaires. Joignant l'expérimentation et la pratique aux travaux de cabinet, il est devenu tout à la fois un soldat, un général et un administrateur. La Russie lui doit en grande partie sa réorganisation militaire. Il n'est donc pas surprenant que le czar lui ait confié le commandement en chef de l'armée du Sud ; la connaissance particulière qu'a le grand-duc des troupes qui composent cette armée et des territoires qu'elle doit occuper lui faisait un titre indiscutable pour obtenir la direction des opérations militaires sur le Danube.

Le lieutenant-général Fornim a été longtemps chef d'état-major de l'armée des Cosaques du Don. En 1870, il fut nommé feldhetman des régiments cosaques du district militaire de Varsovie. Il a actuellement à l'armée du Sud, comme attaman des Cosaques, le commandement des troupes irrégulières de cette armée, composée de treize régiments.

Le baron Krudner, Nicolas Paulovitch, est un Allemand, originaire des provinces Baltiques. Il commande en chef le 9^e corps de l'armée du Sud. Dernièrement il a commandé à Vilna la 28^e division d'infanterie. Né à Riga, il est de la même famille que la fameuse illuminée Julienne Krudner, l'égérie d'Alexandre I^{er}.

Fedor Fedorovitch Radezki est un vieux général d'infanterie. Malgré la ressemblance des noms, il n'est parent à aucun titre du célèbre maréchal au-

trichien. Il a commandé la 9^e division d'infanterie à Pultava. Il est commandant en chef du 8^e corps de l'armée du Sud.

Le chef de l'état-major général de l'armée du Sud est le *général Niepokojezycki*. Le grand-duc Nicolas trouvera en lui un aide et un collaborateur d'un mérite rare. Les Russes le regardent comme un futur de Moltke ; considéré comme un excellent théoricien, il n'a pas encore eu l'occasion de mettre en évidence ses aptitudes.

Le prince Nicolas Federovitch Massalski a, sous son commandement, comme lieutenant-général, toute l'artillerie de l'armée du Sud. Il commandait depuis longtemps l'artillerie du district militaire de Saint-Petersbourg, et se trouve ainsi depuis longtemps sous les ordres du grand-duc Nicolas, qui apprécie particulièrement son mérite. Le prince Massalski n'a que quarante-deux ans et descend d'une famille polonaise.

Le lieutenant-général Michel Szachowski-Glebow-Streschnef commande en chef le 11^e corps de l'armée du Sud. Il n'a que trente-huit ans et est le plus jeune des commandants de corps d'armée russes. Par sa naissance, il est un des plus hauts personnages de la Russie.

Le lieutenant-général Wojnowski commande le 12^e corps de l'armée du Sud. Il n'a que quarante-cinq ans et est d'origine plébéienne.

Le prince Alexandre Petrovitch Barclay de Tolly-Weimarn a commandé le 7^e corps d'armée qui appartient à l'armée de la mer Noire. Il a quarante ans seulement et est le petit-fils du feld-maréchal qui, pendant la guerre de l'empire, commanda les troupes russes à Dresde, à Kulm, à Leipzig et les conduisit jusqu'à Paris.

Le général prince-Semen-Michaïlovitch Woronzow est le fils du maréchal du même nom, qui se distinguait dans les combats contre Schamyl, dans le Caucase. Il a cinquante-cinq ans et est major-général depuis 1852. Pendant la guerre de Crimée, il a commandé une brigade de réserve du corps de la garde.

Marseille, 28 mai 1877.

Monsieur le Rédacteur du *Conteur vaudois*.

Au moment où le clergé vient de donner un si déplorable échec à la république, il me paraît opportun de vous faire part d'un fait qui vient de se passer sous mes yeux.

Vous savez sans doute qu'il est d'usage, au moment de la première communion, que les enfants admis à la cène soient porteurs d'un cierge orné d'un bouquet.

Le prix d'achat de cette offrande à la Vierge varie entre 25 et 100 fr. Cette somme n'étant pas à la portée de tout le monde, beaucoup de malheureux se privent de tout, même de manger, pour éviter que leur enfant se présente sans cierge, ce qui serait regardé comme un déshonneur à jamais réparable. Je dois dire cependant que, de temps en temps et moyennant l'accomplissement préalable de formalités aussi longues et difficiles que serviles, l'Eglise accorde chaque année quelques cierges à ceux qui leur plaisent d'entre les plus nécessiteux.

Dernièrement, une petite fille appartenant à une nombreuse famille, et dont la mère est morte, va tenter les premières démarches pour obtenir l'offrande indispensable.

Au nombre des questions adressées à l'enfant était celle-ci : « Quelle est la profession de ton père ? »

La jeune fille qui avait souvent entendu dire à son père qu'il était républicain, répondit ingénument : « Mon père est républicain. »

Ah ! dit le curé, ton père est républicain ! Alors, mon enfant, il faut demander ton cierge à la république !

Vous ne pouvez vous figurer la désolation de la famille en apprenant cette nouvelle. Le gain de chaque jour suffisant à peine à nourrir toutes les petites bouches, il ne pouvait être question de faire cette énorme dépense. On allait tenter de nouvelles démarches, lorsqu'une dame du quartier offrit l'objet, mais non sans lui donner un conseil.

Lorsque, selon l'habitude, le prêtre prit les cierges des mains des jeunes communiantes et qu'il voulut s'emparer de celui de la petite fille, celle-ci répondit : « Pardon, monsieur le curé ! Mon cierge et mon bouquet appartiennent à la République, à qui je dois les rendre ! »

Il n'est pas nécessaire d'ajouter que le prêtre devint pourpre et passa rapidement à un autre enfant.

(Un de vos compatriotes.)

L'année dernière, lors des hautes eaux, le bateau à vapeur *La Mouette* arrivait au Bouveret lorsqu'un des passagers fit remarquer à l'un des radeurs que ce bateau prenait beaucoup d'eau.

Oh ! monsieur, lui répond le radeur, les eaux sont très hautes en ce moment, mais plus tard, il en prendra beaucoup moins.

Entendu dans un café de Montreux, lors du fameux procès criminel jugé, il y a quelques mois, à Echallens ;

« G.... qui a été condamné à perpétuité, a recouru en cassation. »

— Allons donc, il a eu cet aplomb ; et qu'est-ce que l'affaire a donné ?...

— On l'a condamné à dix ans de plus.

Eh bien, c'est bien fait !

L. MONNET.